

Commune de SAINT-MÉLOIR DES ONDES

DÉPARTEMENT d'ILLE-ET-VILAINE

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 4 FÉVRIER 2019, à 19 heures

Présents : Monsieur BERNARD René, Maire – Mesdames CASU Odile, DUFAIX Marylène, HEMON Soizick, Adjointes – Mrs BOULEUC Yves (*arrivé en cours de séance*), LABBE René, DUVAL Yvonnick (*arrivé en cours de séance*), Adjoint – Mmes BREVAULT Chantal, ENEL-REHEL Rozenn (*arrivée en cours de séance*), LEPAIGNEUL Virginie, LE SCORNET Sylvie (*arrivée en cours de séance*), MALOIZEL Madeleine, MAZEAU Laurence, MENARD Patricia, PERRIGAULT Chantal, THOMAS Huguette, VILLENEUVE Catherine, conseillères municipales, Mrs COURDENT Stéphane, GIZARD Rémy, JENOUVRIER Stéphane, de LA PORTBARRE Dominique, LEMONNIER Philippe, LESNE Loïc, SIGURET Jérôme, VUILLAUME Michel, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Monsieur VUILLAUME Michel, conseiller municipal (*pouvoir à M. Bernard*). Monsieur PLIHON Sébastien, conseiller municipal

Absent : Monsieur LESAGE Samuel, Conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Monsieur JENOUVRIER Stéphane, conseiller municipal.

Procès-verbal de la séance du 14 Janvier 2019 : Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

CONSEIL MUNICIPAL des ENFANTS

2019.008 – CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS – Présentation du projet 2019

Monsieur le Maire accueille les enfants du Conseil Municipal des Enfants. Il leur souhaite la bienvenue ainsi qu'aux parents présents.

Il rappelle que le conseil municipal des enfants a été créé en 2009. Cette structure est aujourd'hui pilotée par Madame Marylène Dufaix, adjointe en charge de l'enfance jeunesse, assistée de Madame Chantal Perrigault, conseillère municipale et de Marie Aillet, animatrice au SIAJE.

Madame Marylène Dufaix, laisse le soin aux enfants de lire le courrier préparé à l'attention des membres du Conseil Municipal.

« Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Nous venons vous présenter les deux projets retenus par le Conseil Municipal des Enfants.

Notre premier projet est d'organiser un tournoi de jeux entre les deux écoles. Ce projet permet aux élèves du primaire de se rencontrer, de mieux se connaître et de s'amuser. On a envie de mélanger les enfants des deux écoles pour plus de solidarité. A la fin du tournoi, nous souhaitons organiser un goûter. Pour réaliser cette idée, il nous faut un budget.

Le second projet est de réorganiser une chasse à l'œuf à la Vallée Verte comme l'année précédente. Ce projet permet de faire découvrir la vallée verte aux habitants de la commune. Nous avons besoin d'argent pour acheter du chocolat et d'autres œufs en plastique

Merci de nous avoir écoutés et de nous aider dans nos projets ».

Echanges avec l'assemblée

- Le tournoi entre les deux écoles comprendra à la fois des jeux sportifs et des jeux de société. Il faudra obtenir l'accord des directeurs des écoles pour le planifier sur le temps scolaire, certainement dans le courant du mois de juin.
- La chasse aux œufs est prévue le samedi 27 avril en après-midi. Comme l'an passé, des pré-inscriptions seront mises en place via les écoles. En 2018, 148 personnes y avaient participé.

Autres projets évoqués

- Course à pied pour les habitants
- Parcours sportif à la Vallée Verte (*sous réserve d'avis du Département*)

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après un vote dont les résultats sont les suivants :

22 Pour 0 Contre 0 Abstention

- **APPROUVE** les deux projets 2019 présentés par le Conseil Municipal des Enfants, à savoir :
 - o Tournoi entre les écoles (*jeux sportifs et jeux société*)
 - o Chasse aux œufs dans la Vallée Verte
- **DIT** que les sommes nécessaires à ces deux projets seront inscrites au budget primitif 2019,
- **DEMANDE** aux enfants de se rapprocher des deux directions des écoles pour planifier le tournoi de jeux.

Arrivée de Mrs Bouleuc, Duval et de Mme Le Scornet

VOIRIE – ESPACES VERTS

2019.009 RUE de la MAIN d'ARGENT - Présentation de l'esquisse d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a confié au bureau d'études TECAM le soin de concevoir un aménagement de la rue de la Main d'Argent (du cœur du Bourg jusqu'à Bel Event).

Objectifs et lignes directrices :

Suite au diagnostic, le projet s'attache à répondre aux différentes préoccupations exprimées par la commune :

- Assurer la chaîne de déplacement pour les personnes à mobilité réduite, sécuriser les circulations piétonnes et valoriser les circulations douces
- Organiser les circulations motorisées et les stationnements pour limiter les usages anarchiques des espaces

L'instauration d'une zone 30km/h sera un outil fort pour modérer la vitesse et donner aux piétons des gages de sécurité. Même si en zone 30, le marquage des traversées piétonnes n'a rien d'obligatoire, celles-ci seront matérialisées et équipées de bandes podotactiles.

Pour accompagner l'automobiliste, l'entrée dans cette zone sera formalisée par un plateau surélevé afin que la vitesse s'adapte. Le plateau sera traité en enrobé grenailé dans la continuité de ceux déjà existants rue du Clos Poulet.

A l'approche du bourg, les accès aux habitations seront traités en pavés pour les différencier du trottoir. Différents espaces verts rythmeront la rue.

Les trottoirs seront traités en enrobé dans la continuité des aménagements réalisés à proximité du cœur du bourg. Ponctuellement, une végétalisation en pied de mur pourra valoriser les murs en pierre

Observations de l'assemblée :

- Reculer le point container à verre afin de créer un dégagement pour le camion de collecte
- Etudier avec Saint-Malo Agglomération le coût d'un point semi-enterré ou enterré
- Retirer les passages piétons placés en zone de virage
- Supprimer le terme « aire de jeu » dans le projet
- Optimiser l'aménagement afin de limiter les emprises sur propriétés privées qui valent à la collectivité des bornages et acquisitions onéreux

Planning :

Réception des études de sol : début Mars

Livraison de l'avant-projet : semaine 13

Lancement de la consultation des entreprises : semaine 18

Attribution des offres : semaine 23

Début possible des travaux : début Juillet (*à coordonner avec les autres intervenants : SDE, St-Malo Agglomération...*)

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré,

Après un vote dont les résultats sont les suivants :

25 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'esquisse d'aménagement de la rue de la Main d'Argent conçue par le bureau TECAM avec prise en compte des observations citées ci-dessus,
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental au titre de la prise en charge des purges et enrobés de cette voie départementale,
- **SOLLICITE** Saint-Malo Agglomération pour l'aménagement de l'arrêt de bus situé Rue de la Main d'Argent,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces démarches.

Observations : Une remarque est faite sur la possibilité de mettre en valeur la fontaine en pierre située rue de la Main d'Argent. Le maire répond qu'une procédure contentieuse est en cours au Tribunal de Grande Instance pour valider la propriété de cette parcelle. Le délibéré est attendu pour le 25 février prochain.

Le réaménagement de cet espace sera réétudié.

2019.010 – Réfection du PLAN COMMUNAL – Création du PASSAGE DES ÉCOLIERS et de l'IMPASSE DE LA HAUTE MADELEINE

Dans le cadre de la réédition du plan de la commune et de la refonte de sa cartographie, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de trouver une dénomination pour l'allée piétonne qui chemine à l'arrière de l'école publique.

Sollicités sur le sujet, les enfants du Conseil Municipal des Enfants proposent l'appellation : « Passage des écoliers ».

Un autre nom relatif à l'histoire de cette voie est proposé : « Passage de l'école des filles ».

Au terme d'un vote à main levée, à la majorité (24 voix), le Conseil Municipal DÉCIDE que l'allée piétonne située à l'arrière de l'école publique se nommera « Passage des écoliers »

Concernant la voie sans dénomination actuelle située dans la zone d'activités de La Madeleine, l'appellation « Impasse de La Haute Madeleine » est proposée.

Au terme d'un vote à main levée, à l'unanimité (25 voix), le Conseil Municipal DÉCIDE de nommer cette voie « Impasse de la Haute Madeleine »

Le Conseil Municipal CHARGE Monsieur le Maire d'en aviser les différents services (*services fiscaux, postaux, de sécurité, cartographiques...*)

2019.011 – Marché d'entretien des espaces verts – Avenant n° 1 – PLUS-VALUE de mise à jour des prestations

La commune a contracté en 2017 un nouveau marché pour entretenir les espaces verts des lotissements. Ce marché, détenu par l'entreprise Lequertier, est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020 maximum.

Aujourd'hui, au terme de deux années de prestations, une évaluation a été réalisée. Il ressort de celle-ci que certains secteurs méritent d'être renforcés en nombre de tontes annuelles. 14 passages (au lieu de 12) sont proposés pour les 5 secteurs suivants : Le Champ de Mars, Le Petit Chêne, La Ville Margot, Beaupré, secteur des rues Emeraude - Clos Poulet – Magdeleines.

Le marché passera ainsi de 168 tontes/an (tous secteurs confondus) à 178 tontes/an.

La plus-value se chiffre à : + 2 027,46 € HT (*soit + 2 432,96 € TTC / an*)

Montant du marché actuel : 37 839,24 € HT / an (*soit 45 407,08 € TTC*)
Plus-value (+ 10 tontes / an) : + 2 027,46 € HT / an (*soit + 2 432,96 € TTC*)

Montant nouveau du marché : 39 866,70 € HT/ an (*soit 47 840,04 € TTC*)

N.B : Il est rappelé que la commune a passé un accord avec l'Association Syndicale du Clos Guillou lors de l'aménagement de la rue de la Gare. L'association a accepté que le nouvel éclairage public soit installé pour partie sur les espaces du lotissement. En contrepartie, la commune assure l'entretien des massifs qui bordent la voie.

Cet entretien n'est pas inclus dans le marché Lequertier. La commune fait le choix d'assurer la prestation en régie, au moyen de son service technique dont l'effectif est désormais au complet.

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré,

Après un vote dont les résultats sont les suivants :

25 *POUR* 0 *CONTRE* 0 *ABSTENTION*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** la revalorisation du marché d'entretien des espaces verts confié à l'entreprise LEQUERTIER telle que présentée ci-dessus,
- **VALIDE** l'avenant de plus-value d'un montant de 2 432,96 € TTC qui porte ledit marché à 47 840,04 € TTC/an,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

FINANCES

2019.012 – Avance au S.I.A.J.E.

Monsieur Yves Bouleuc, adjoint aux finances, informe le conseil municipal que pour faire face à ses dépenses courantes de fonctionnement, notamment ses charges salariales, le SIAJE sollicite de la commune une avance financière d'un montant de 10 000.00 €.

Il précise que cette avance est sollicitée auprès de chaque commune adhérente du SIAJE et invite l'assemblée à délibérer sur cette demande.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Après un vote dont les résultats sont les suivants :

25 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTÉ** de verser une avance de 10 000.00 € au SIAJE (*Syndicat Intercommunal Animation Jeunesse Enfance*) pour l'exercice 2019,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au versement de ladite avance.

2019.013 – Avance à l'OGEC

Monsieur Yvonnick Duval, adjoint, quitte la séance pendant l'examen de ce dossier.

Monsieur Yves Bouleuc, adjoint aux finances, rappelle que dans le cadre de la convention de mise en œuvre du contrat d'association, révisée par le conseil municipal le 4 juillet 2016, il est convenu que la participation communale versée à l'O.G.E.C. doit être égale au coût de revient moyen réel d'un élève de l'Ecole Publique, en prenant en compte toutes les dépenses prises en charge par la commune sur la base de la législation en vigueur.

En son article 3, la convention prévoit qu'une avance égale à 50% de l'attribution de l'année précédente sera versée à l'O.G.E.C. afin qu'elle puisse faire face à ses frais de fonctionnement courants (salaires et charges des ATSEM et agents d'entretien, entretien des bâtiments de l'Ecole Privée Saint-Joseph,...).

Pour information, le montant versé à l'OGEC en 2018 était de **122 131.00 €**. Une avance de 50 % équivaut donc à **61 065.50 €**.

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après un vote dont les résultats sont les suivants :

24 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

- **SE DÉCLARE FAVORABLE** au versement d'une somme de **61 065.50 €** à l'OGEC au titre de 1^{er} acompte pour l'année 2019, ceci afin que l'association puisse faire face à ses frais de fonctionnement courants (salaires et charges des ATSEM et agents d'entretien, entretien des bâtiments de l'Ecole Privée Saint-Joseph),
 - **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au versement dudit acompte,
 - **DIT** que le montant annuel 2019 qui sera versé à l'OGEC dans le cadre du contrat d'association sera défini lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.
-

MEDIATHEQUE

Monsieur Yvonnick Duval, adjoint, reprend place au sein de l'assemblée.

2019.014 – Point sur le fonctionnement de la médiathèque LE RELAIS DES VOYAGEURS et création d'une commission culturelle

Au terme de cinq mois de fonctionnement, Madame Dufaix, adjointe à la culture, présente à l'assemblée quelques données et statistiques sur la médiathèque : *nombre d'inscrits, fréquentation, types de publics, politique d'achat, fonds documentaire, budget utilisé en 2018.*

Elle fait savoir que le Département, dans le cadre de sa politique de lecture publique, soumettra bientôt à la commune un projet de convention afin que la médiathèque puisse continuer à bénéficier d'un service de prestations étendu (*prêts de documents, de DVD, d'outils d'animation*).

Elle détaille également les actions déjà mises en place à direction des publics spécifiques (écoles, EHPAD, bébés lecteurs, centre de loisirs ...) et les animations régulières qui sont proposées.

L'objectif est de parvenir à structurer une offre d'animations variées, permanentes et temporaires, au « Relais des Voyageurs » et de créer des événements culturels nouveaux (*expositions, rencontres d'auteurs,...*).

A cette fin, il est proposé au conseil municipal de constituer une commission culturelle qui aura en charge ces sujets.

Entendu l'exposé ci-dessus, après appel à candidature,

Après un vote dont les résultats sont les suivants :

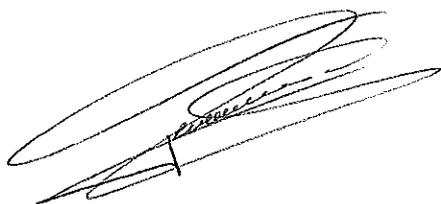
25 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de constituer une COMMISSION CULTURELLE composée des membres suivants :

- M. René BERNARD
- Mme Marylène DUFAIX
- Mme Odile CASU
- Mme Chantal PERRIGAULT
- Mme Catherine VILLENEUVE
- M. Jérôme SIGURET

Séance close à 20h40

Le Secrétaire de séance,
Stéphane JENOUVRIER



Le Maire
René BERNARD

